ART. 33 BIS AF N° 262

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

### ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## **AMENDEMENT**

N º 262

présenté par M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

#### **ARTICLE 33 BIS AF**

À l'alinéa 21, après le mot :

« commission »,

insérer les mots:

« de contrôle des activités de transaction et de gestion immobilières mentionnée au neuvième alinéa de l'article 13-1 ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.